

**PROJET de PROCÈS- VERBAL
DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13. 05. 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Villars Sous Ecot (Doubs) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christian Hirsch, maire.

Présents : C. HIRSCH, C.MOUHOT, F. CLERGET, S. GROSSIR , L. PELLIER, E. ROLLAND.

Absente excusée : C. PEQUIGNOT donne pouvoir à C. HIRSCH

Absents: I. CASSARD , Y. MARAIN, P. MONNIN

Le conseil a choisi monsieur Christian Mouhot pour secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès verbal du 25 mars 2025

Le maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion ordinaire, séance du 25 mars 2025 qui est adopté à l'unanimité.

2/ Délibération pour préciser les valeurs du taux de la taxe d'habitation 2025

2 .1/Par délibération lors de la séance du 25 mars 2025, le conseil municipal s'est prononcé pour modifier les taux des 2 taxes (taxe foncière bâti , taxe foncière non bâti).

La délibération n'est pas conforme en application de l'article 1639A bis. La délibération doit être complétée avec la valeur du taux de TH voté pour 2025 ainsi que l'état 1259.

Le maire propose au conseil municipal d'abroger cette délibération .

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité , donne son accord pour abroger la délibération du 25 mars 2025.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

2.2/ Vote des taux pour 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité , décide de modifier le taux des 2 taxes (TFB et TFNB) et de maintenir le taux de TH pour l'année 2025 soit :

Taxe foncière (bâti) **30.11 %**

Taxe foncière (non bâti)..... **19.16 %**

Taxe d'habitation**9,07%**

Le taux en vigueur pour la commune de Villars Sous Ecot, compte tenu des bases d'imposition actualisées et de la réforme fiscale, porterait le produit fiscal 2025 à 82 191€

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

3 / Information du CM sur le projet de chauffage mairie et logements sociaux

PMA va céder, courant juillet 2025, à la société Habitat 25. les logements et la chaufferie situés 2a rue Joly Bois à Villars sous Ecot .

La chaufferie alimente les 4 appartements PMA , la mairie et les 5 appartements du bâtiment école.

Deux scénarios sont à l'étude :

- Fourniture de l'énergie de chauffage à la commune de Villars sous Ecot par Habitat 25.

- Création d'une chaufferie à granulés au rez de chaussée du bâtiment école et d'un chauffage spécifique pour la mairie.

Des pourparlers sont en cours avec la société Habitat 25 . D'autre part, plusieurs artisans ont été consultés pour la fourniture et pose d'une chaufferie à granulés et d'un chauffage pour la mairie.

Le conseil municipal attend d'ici fin mai , l'offre définitive d'habitat 25 pour se prononcer.

4/ Décision modificative (équilibre sur les chapitres 40/42 et 21/23).

Lors de la saisie des opérations au BP 2025 , une affectation de crédits a été mal effectuée. Il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes ;

R 021 (virement de la section de fonctionnement) : Augmentation sur crédits ouverts :
179 000€

Total R040 : Opérations ordre transf. entre sections : diminution sur crédits ouverts :
179 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative et autorise le maire à procéder au virement de crédits.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

5/ Affaires diverses

5.1 Projet d'épicerie mobile solidaire dans les villages de PMA

Un projet d'épicerie mobile solidaire est en cours de réflexion. Tous les habitants pourraient y acheter des produits avec la possibilité pour les personnes ayant été identifiées comme précaires, la possibilité de bénéficier d'un tarif adapté pour des paniers de légumes bio frais.

Le conseil municipal exprime son intérêt pour un tel projet mais demande des précisions avant de se prononcer sur la fréquence de passage dans les communes et suggère un système de pré commande pour éviter des risques de perte sur les légumes invendus.

5.2 Rénovation de la journée de défense et de citoyenneté(JDC)

La nouvelle JDC se recentrera sur les sujets de défense et se déroulera , chaque fois que c'est possible , sur les emprises militaires. Elle commencera par la levée des couleurs et la Marseillaise. Le recensement sera simplifié . La nouvelle JDC se déploiera progressivement entre septembre et décembre 2025.

5.3 Désignation jurys d'assise 2026

Le tirage au sort des 48 jurés parmi les 66 communes du canton de Bavans a eu lieu le 13 mai 2025 . Un courrier a été envoyé à la personne de Villars sous Ecot qui a été tirée au sort .

5.4 Opération brioches

Organisée par la section locale du pays de Montbéliard de l'ADAPEI.

Cette opération s'est déroulée du 07 au 13 avril dernier.

Elle a rapporté pour la part de Villars sous Ecot 802 € pour 130 brioches vendues. Le conseil municipal remercie les généreux donateurs et les personnes qui ont effectué le porte à porte. Les bénévoles font appel aux bonnes volontés pour les distributions futures.

5.5 Remise en état des locaux du FCVI suite à vandalisme,

Les travaux d'un montant de 10 711.54€ HT soit 12 853,85€ TTC ont été réalisés début mai par la menuiserie Devaux de Longevelle. Le conseil municipal tient à la remercier pour son excellente prestation en qualité , prix et délai.

5.6 Journée bénévolat

Cette journée est programmée le 21 juin 2025 de 9 heures à 11h30 et/ ou à partir de 13h30 jusqu'à 17 h00. Un casse- croûte est prévu pour les participants à la salle Jean Monnin.

Une note d'invitation sera adressée à chaque foyer début juin pour réponse le 13 juin au plus tard.

La séance est close à 22h00

le secrétaire

le Maire

C. Mouhot

C. Hirsch